

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Projet de loi de finance 2026 :
un financement maintenu, une
orientation à préciser**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 3 novembre 2025

Alors que le Plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans l'enseignement supérieur (2021-2025) arrive à son terme, le Projet de loi de finances (PLF) 2026 confirme la pérennisation de son budget à hauteur de 3,5 millions d'euros. Sur ce montant, 1,8 million d'euros sont spécifiquement consacrés à la lutte contre les VSS, auxquels s'ajoutent 0,9 million d'euros pour le dispositif national d'écoute et 0,8 million d'euros destinés au financement des postes créés dans les rectorats. Si cette continuité constitue un signal encourageant, elle ne s'accompagne toutefois d'aucune orientation nouvelle, laissant présager une politique de reconduction plutôt que de progression.

Par ailleurs, les crédits actuellement alloués ne permettent pas aux établissements de créer de nouveaux postes pérennes de chargée·es de mission égalité, de psychologues ou de membres de cellules de veille et d'écoute, ni de former durablement les personnels à la prévention et au traitement des violences. Pourtant, ces postes demeurent essentiels : près de six étudiant·es sur dix déclarent avoir été victimes et/ou témoins d'une violence sexiste, sexuelle ou LGBTQIA+phobe, et 45 % n'ont pas accès à un dispositif de lutte contre les violences ou d'accompagnement au sein de leur établissement, soit parce qu'ils n'existent pas, soit parce qu'ils n'en ont pas connaissance*.

Les référent·es en rectorat relégué·es au “bien-être” : où est passée la lutte contre les VSS ?

Bien que les missions des référent·es rectorats soient détaillées dans le PLF 2026, seules leurs missions relatives au “bien-être étudiant” sont mises en avant, invisibilisant ainsi une part essentielle de leur travail et de leur engagement dans la lutte contre les VSS.

En effet, ces référent·es rectorat jouent un rôle clé dans la lutte contre les VSS. Iels accompagnent les établissements, coordonnent des actions régionales (comme des formations) et assurent le lien entre terrain, rectorat et ministère. Leur action reste pourtant limitée par un manque de temps — la plupart cumulant cette mission avec celle du bien-être étudiant — et par l'absence d'une enveloppe spécifique attribuée à leurs missions. Enfin, leur rôle est souvent fragilisé par des disparités régionales et une reconnaissance institutionnelle de leur expertise encore à consolider.

* Baromètre 2023, Observatoire des VSS dans l'Enseignement Supérieur.

Peut-on parler de “bien-être étudiant” sans parler de violences ?

Si le Ministère met en avant le bien-être étudiant comme une priorité pour “la réussite”, il n’y intègre pourtant pas la lutte contre les VSS et LGBTQIA+phobies, alors que celle-ci en est une condition indispensable. Il ne peut y avoir de “réussite” étudiante sans une politique efficace de prévention et de prise en charge des violences, dont les conséquences sont majeures sur leur santé et parcours universitaires : parmi les victimes de viol, près d’une sur trois déclare craindre de se rendre en cours ou de participer à la vie étudiante, et 13 % ont pensé à arrêter ou ont interrompu leurs études**.

Le **PLF 2026** maintient les moyens existants, sans toutefois définir la **stratégie qui succédera au plan national 2021-2025**. Aucun objectif, indicateur ou cadre d’action n’est à ce jour précisé, laissant planer une **incertitude sur l’avenir de la politique publique de lutte contre les violences dans l’enseignement supérieur**.

Face à ce **manque de visibilité**, l’Observatoire appelle le Ministère à publier le **bilan détaillé du plan 2021-2025** et à **engager une concertation nationale pour l’élaboration d’une nouvelle feuille de route** ambitieuse et dotée de moyens suffisants.

** Baromètre 2023, Observatoire des VSS dans l’Enseignement Supérieur.